

Nombre de membres
En exercice 15
Présents 12
Votants 14

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
LE 20 MARS À 19 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 16 mars 2026

Présents : Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – ~~Bruno SAUVIAC~~ – Marie-Josée GUBIEN – Richard TISSEUR – Lucie TEPPE DUPELOT – ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ – Valérie TROUILLOUX – ~~Vincent CLAPEYRON~~ – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Régis SANIAL.

Excusés avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER
Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER

Excusé : Vincent CLAPEYRON

Secrétaire de séance : Lucie TEPPE DUPELOT

2026.012 – CRÉATION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article). Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la création des commissions suivantes :

- Commission finances / budget
 - Commission développement économique
 - Commission environnement/urbanisme
 - Commission affaires scolaires/jeunesse
 - Commission bâtiments communaux / sécurité
 - Commission communication
 - Commission voirie
 - Commission fêtes et cérémonies
 - Commission vie associative
 - Commission sports/culture
- et sur leur composition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix pour :

- Crée les commissions municipales énoncées ci-dessus,
- Décide de leur composition et précise que le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux délégués en sont membres de fait :
 - o **Commission finances – budget** : Jean-François RASCLE, Président – Ghislaine GARNIER, Vice-Présidente – Philippe BOULOUMIÉ – Lucie TEPPE DUPELOT – Régis SANIAL – Marie Josée GUBIEN
 - o **Commission développement économique** : Jean-François RASCLE, Président – Vincent GRANJON, Vice-Président – Philippe BOULOUMIÉ – Régis SANIAL – Lucie TEPPE DUPELOT – Marc JANDROS
 - o **Commission environnement – Développement Durable** : Jean-François RASCLE, Président – Vincent GRANJON, Vice-Président – Marie-Josée GUBIEN – Lucie TEPPE DUPELOT – Richard Tisseur
 - o **Commission urbanisme** : Jean-François RASCLE, Président – Vincent GRANJON, Vice-Président – Marc JANDROS – Vincent CLAPEYRON – Régis SANIAL – Marie-Josée GUBIEN

- **Commission bâtiments – travaux neufs** : Jean-François RASCLE, Président – Vincent GRANJON, Vice-Président – Marc JANDROS – Marie-Josée GUBIEN – Vincent CLAPEYRON – Richard TISSEUR
 - **Commission affaires scolaires – jeunesse – Conseil Municipal enfants – bibliothèque** : Jean-François RASCLE, Président – Laila GAUTHIER, Vice-Présidente – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Lucie TEPPE DUPELOT – Valérie TROUILLOUX – Bruno SAUVIAC
 - **Commission communication** : Jean-François RASCLE, Président – Ghislaine GARNIER, Vice-Présidente – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Bruno SAUVIAC – Véronique MOUNIER
 - **Commission voirie** : Jean-François RASCLE, Président – Marc JANDROS, Vice-Président – Richard TISSEUR – Vincent CLAPEYRON
 - **Commission vie associative** : Jean-François RASCLE, Président – Véronique MOUNIER, Vice-Présidente – Lucie TEPPE DUPELOT – Marie-Josée GUBIEN – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Philippe BOULOUMIÉ
 - **Commission sports - culture** : Jean-François RASCLE, Président – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Valérie TROUILLOUX – Bruno SAUVIAC
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Lucie TEPPE DUPELOT,

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

